

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire HERMET de St Chély d'Apcher 3E15035, AD Lozère, de 09/1658 à 03/1659, relevé de Claude GUERRIER

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
837	1659/02/07	Q	St Chély d'Apcher	<b>ALBET Bernard, prêtre GRAS de Bernard</b>	Me Bernard ALBET originaire de St Chély et chanoine dans le Lyonnais confesse avoir reçu de noble Bernard de GRAS sieur de Lignac, conseiller du Roi, 60l. Léquées au dit Me ALBET par + Bernard de GRAS son ayeul en son T. par Me RAOUL, dont partie a été payé à Me ALBET par la main de + Me Antoine de GRAS prêtre	signé : ALBET, DEGRAS,
798	1658/12/20	Q	Anse (69) La Fage St Julien	<b>ALBET Bernard prêtre CHASTANG Louis</b>	Me Bernard ALBET originaire de St Chély et chanoine d'Anse, comme tuteur des enfants de + Sieur Antoine ALBERT son frère, bourgeois de la ville, confesse avoir reçu de Louis CHASTANG de Recoules 108l. en déduction du loyer de l'affermage de la métairie de Recoules selon le contrat par Me P. BRUGEIRON. La dite somme utilisée en partie pour payer Pierre BRESSOLES de la nourriture fournie aux enfants.	signé ALBET
777	1658/12/05	Q	Les Bessons Albaret le Comtal	<b>AMBERT Jacques MOLHARAT Jeanne</b>	Jacques AMBERT de la Rouveire et habitant Bonnefon confesse avoir reçu de Jeanne MOLHARAT d'Andes et des mains de Jean CHAUDESAIGUES son fils, 40l. en déduction de la vente faite entre les parties par moi notaire.	
703	1658/10/20	Q	St Chély d'Apcher	<b>AMOUREUX Vidal, charpentier GIBOULET Jean et Antoine</b>	Vidal AMOUREUX Laboute, mari de Claude GIBOULET confesse avoir reçu de Jean et Antoine GIBOULET ses beau-père et beau-frère, 15l. pour reste de la constitution faite à la dite Claude en son C.M.	signé AMOUREUX
827	1659/01/20	Q	St Chély d'Apcher	<b>AMOUREUX Vidal, charpentier SAVY Barthélémy, meunier</b>	Vidal AMOUREUX administrateur de ses enfants de + Anne SAVY sa première femme, confesse avoir reçu de barthélémy SAVY son beau-frère du Moulin Robert, le solde des 120l. données à la dite + Anne SAVY par + Marie CHALVET sa mère.	signé AMOUREUX
691	1658/10/08	Arr.	St Chély d'Apcher Albaret le Comtal	<b>APCHER (d') Marguerite CONNORT Jean, notaire</b>	Haute et Puissante Dame Marguerite d'APCHER Duchesse d'Uzes, princesse de Soyon, Comtesse de Crussol et d'Apcher renouvelle à perpétuité à Me Jean CONNORT le bail un ténement de terre sis à Laval, ainsi que + Me Jean CONNORT notaire, père du dit en a jouit , et ce pour 3 carton de blé chaque année.	signé : d'APCHER, CONNORT

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
676	1658/10/01		St Chély d'Apcher Albaret le Comtal	<b>APCHER (d') Marguerite LASTIC de Louis, prêtre</b>	accord d'échange de droit entre Haute et Puissante Dame Marguerite D'APCHER, Duchesse d'Uzes, Princesse de Soyon, Comtesse de Crussol et d'APCHER, épouse de Haut et Puissant Seigneur François de CRUSSOL Duc d'Uzes, premier Pair de France, chevalier d'honneur de la Reine, Prince de Soyon, Comte de Crussol et d'Apcher, et noble Louis de LASTIC, prieur d'Albaret le Comtal. La dite Dame d'APCHER cède son droit de forestage et de chauffage et en échange le dit Prieur cède son entier droit de dîme sur la métairie que le Dame possède à Peyrebesse.	signé : d'APCHER, de LASTIC
709	1658/10/22	T	Les Bessons (Veyres)	<b>AURIAC Jean</b>	institue sa sépulture au tombeau d'Antoine VAILET son beau-père. Lègue : à Marguerite GUY sa mère 5s.; à Pierre VAILET son beau-frère de Veyres 30l.; institue Hélix VAILET sa femme son H.U.	le testateur originaire de la paroisse du Fau
689	1658/10/08	V	St Chély d'Apcher Serverette	<b>AVIGNENT Jacques, bourgeois MORE de Antoine</b>	Me Jacques AVIGNENT vend à Sieur Antoine de MORE bailly de Serverette un pré sis à Pontarchat contenant 3 charretéesde terre pour 105l.	signé : MORE, AVIGNENT
814	1659/01/01	Q	Espalion (12) St Chély d'Apcher	<b>AYRAL Jean, marchand BRESCHET Antoine</b>	Me Jean AYRAL mari de Marguerite BRESCHET confesse avoir reçu de Me Antoine BRESCHET son beau-frère 1000l., une robe, une vache et son veau en déduction de la conatitution faite à la dite Marguerite en son C.M. du 03/10/1656 par moi notaire	signé AYRAL, BRESCHET
761	1658/11/29	T	La Fage Montivernoux (Chaldecombe)	<b>BARDON Jean, laboureur</b>	Le testateur originaire de Grandviala, alité chez les hoirs de + Barthélémy BONNAFE Costilhe au Puech del Mont suite à une chute de charrette, lègue à Anne BARDON sa fille 500l., une vache avec son veau, 4 brebis, 3 robes.....; à Pierre BARDON son fils 300l. et deux brebis; institue Marie RESCOUSSIER sa femme son H.U. à charge de rendre l'hérité à Agnès BARDON sa fille ainée lorsqu'elle trouvera un honnête parti et sous réserve qu'alors sa femme bénéficie de son habitation et d'une pension annuelle sa vie durant. Le testateur demande à Me Jean RESCOUSSIER notaire, son beau-frère, à Jean et autre Jean BARDON ses frères de donner à sa femme toute l'assistance nécessaire.	présence de Pierre BOUCHAREN C dit Ours, de Guillaume BONNAFE fils de Jean dit Citron cf : 778
767	1658/11/29		La Fage Montivernoux (Chaldecombe)	<b>BARDON Jean, laboureur</b>	Inventaire des biens et déclarations du dit Testateur suite au T. ci-dessus	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
778	1658/12/06	Cod.	La Fage Montivernoux (Chaldecombe)	<b>BARDON Jean, laboureur</b>	Jean BARDON originaire de Grandviala le vieux suite à son T. du 29/11/1658 par lequel il a institué Marie RESCOUSSIER sa femme son H.U., ayant nommé tuteur testamentaire de ses enfants Jean BARDON son frère habitant la Fage et Pierre JALET dit Mascle du même lieu. Le dit JALET n'acceptant pas la charge nomme à sa place autre Jean BARDON son frère marié à Escudeyrette.	cf 761
792	1658/12/13		La Fage Montivernoux (Chaldecombe)	<b>BARDON Jean, laboureur</b>	continuation de la déclaration du dit Jean BARDON suite à son testament concernant son bétail, ses réserves en blé.....	
865	1659/03/02	V	St Chély d'Apcher Les Bessons	<b>BARTHELEMY (de) Jacques, bourgeois</b>	Sieur Jacques de BARTHELEMY demeurant en sa métairie de Barbus vend à Jean SAVY fils de Pierre un champ sis aux Bessons, contenant 12 cartonnées de terre, 31l.10s.	signé de BARTHELEMY
794	1658/12/15	Q	St Chély d'Apcher Les Bessons	<b>BARTHELEMY Jacques, bourgeois MALET Jean</b>	Sieur Jacques BARTHELEMY confesse avoir reçu de Jean MALET de la Védrine, 470l. sur les 520l. de la vente du 30/04/1655	signé BARTHELEMY
696	1658/10/11	Q	Les Bessons St Chély d'Apcher	<b>BARTHELEMY Jacques, bourgeois MICHEL de Françoise</b>	Sieur Jacques BARTHELEMY de St Chély et habitant son domaine de Barbus, mari de demoiselle Antoinette GALBY confesse avoir reçu de demoiselle Françoise de MICHEL vve de + Sieur Jacques GALBY, 142l. pour fin et entier paiement de la constitution faite à la dite Antoinette par le + Jacques GALBY en son C.M. par moi notaire.	signé : BARTHELEMY, MICHEL
871	1659/03/09	Q	St Pierre le Vieux Les Bessons	<b>BASCLE (de) Jacques IMBERT Jacques</b>	noble Jacques de BASCLE Sieur de Bonnefon, habitant à Civeyrac confesse avoir été payé et satisfait par Jacques IMBERT rentier de sa métairie de Bonnefon du loyer et affermage	signé BASCLE
874	1659/03/09	V	St Pierre le Vieux St Chély d'Apcher	<b>BASCLE (de) Jacques et DURANT Gabrielle BONNEFOY Jacques, tisserand</b>	noble Jacques de BASCLE Sieur de Bonnefon et Gabrielle DURANT, habitant à Civeyrac ont fait compte avec Jacques BONNEFOY des sommes qu'ils lui doivent pour la nourriture et leur entretien durant 6 années, et reconnaissent lui devoir la somme de 100l. En paiement de la dite somme les dits mariés baille au dit BONNEFOY deux champs contenant 7 cartonnées de terre chacun.	signé BASCLE
866	1659/03/02		St Pierre le Vieux (Civeyrac)	<b>BASCLE (de) Jacques et DURANT Gabrielle CHALVET Jean</b>	accord de permutation de terre entre noble Jacques de BASCLE et Gabrielle DURANT mariés d'une part et Jean CHALVET vieux fils à autre + Jean CHALVET.	signé BASCLE
873	1659/03/09	V	St Pierre le Vieux (Civeyrac)	<b>BASCLE (de) Jacques et DURANT Gabrielle CHALVET Jean</b>	noble Jacques de BASCLE Sieur de Bonnefon et Gabrielle DURANT, habitant à Civeyrac vendent à Jean CHALVET vieux fils d'autre + Jean CHALVET une "buge" pour 6l.	signé BASCLE

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
881	1659/03/18	Q	St Chély d'Apcher	<b>BERBIGIER Guillaume, cardeur GALABERT Anne</b>	Guillaume BERBIGIER confesse avoir reçu d'Anne GALABERT fille de + Antoine 36l. Pour le prix de l'apprentissage d'Antoine GALABERT frère de la dite Anne suite au contrat du 27/01/1658	signé BERBIGIER
747	1658/11/19	Q	St Chély d'Apcher	<b>BERC Antoine, tisserand VIGAN Mathieu</b>	Antoine BERC mari de Françoise VIGAN confesse avoir reçu de Mathieu VIGAN son beau-père, 60l. et deux linceuls, de la dot constituée à la dite Françoise en son C.M. par moi notaire.	
724	1658/11/02	Q	Termes La Fage St Julien	<b>BOISSONNADE Guillaume, maréchal, et Etienne POULALHON Pierre</b>	Guillaume BOISSONNADE de la Croze et Etienne BOISSONNADE son neveu du Viala confessent avoir reçu de Pierre POULALHON du Viala 21l. Au termes échus suite à divers contrats	
850	1659/02/18	V	Calvisson (30) La Fage St Julien	<b>BONNAFE Antoine POULALHON Pierre</b>	Antoine BONNAFE originaire du Viala, fils de Jean succédant à + Marguerite CONSTANT vend à Pierre POULALHON du Viala un jardin au dit Viala contenant 3 boisseaux de terre pour 10l.	signé POULALHON
838	1659/02/09	CM	St Chély d'Apcher	<b>BONNAFE Barthélémy, tanneur SARRAZIN Antoinette</b>	Barthélémy BONNAFE fils de + Pierre et d'Antoinette MIALANES d'une part et Antoinette SARRAZIN fille de + Jacques et d'Astruge MANENC d'autre. La dite MANENC fait donation à sa fille de tous ses biens et droits sous condition qu'elle habite avec les futurs où elle sera nourrie et entretenue. Le dit BONNAFE futur époux promet d'apporter tous les biens acquis de son travail.	
892	1659/03/25	Q	St Juéry La Fage St Julien	<b>BOUCHARENC Jean BOUCHARENC Pierre</b>	Jean BOUCHARENC confesse avoir reçu de Pierre BOUCHARENC dit Ours son frère du Puech del Mont, 210l. pour fin et entier paiement des 310l. pontenues au contrat d'accord	mention de +Jean BESSEYRE père d'Agnès et beau-père du dit Pierre signé : BOUCHAREN C, BOUCHAREN C
677	1658/10/02	Q	La Fage St Julien Bacon l'Eglise	<b>BRASSAC Antoine CHASTANG Jean</b>	Antoine BRASSAC plus vieux du Viala, confesse avoir reçu de Jean CHASTANG son beau-père de Plagnes, 60l. En moins de la dot constituée à Claude CHASTANG fille du dit Jean et femme du dit BRASSAC, en son C.M. par Me BRUGEIRON	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
816	1659/01/10	Q	La Fage St Julien	<b>BRASSAC Antoine</b> <b>CHASTANG Jean</b>	Antoine BRASSAC plus vieux du Viala, confesse avoir reçu de Jean CHASTANG son beau-père de Plagnes, 66l. pour solde de la dot constituée à Claude CHASTANG fille du dit Jean et femme du dit BRASSAC, en son C.M. du 12/02/1651, mettant fin au litige existant entre eux.	
718	1658/10/30	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>BRESCHET Antoine, marchand</b> <b>BRESCHET Pierre, marchand</b>	Il y a procès pendant entre Antoine et Pierre BRESCHET cousins au sujet de nombreuses affaires entre-eux, après en avoir fait l'état les parties s'accordent entre elles pour mettre fin au procès.	signé bRESCHET, BRESCHET
859	1659/02/23	Q	Termes	<b>BRUN Antoine</b> <b>ASTRUC Antoinette</b>	Antoine BRUN originaire d'Alauzier et habitant la Molle, confesse avoir reçu d'Antoinette ASTRUC sa femme 1100l. dont 900l. suite à leur C.M. par Me VARENNES (Termes) et 200l. restant des 240l. accordées par Jean ASTRUC d'Anglade frère de la dite Antoinette, de la succession de + Jeanne FOURNIER leur mère. Sommes utilisées à l'acquittement des dettes du dit BRUN	
749	1658/11/24	Acc.	St Chély d'Apcher Les Bessons	<b>CAILA Jeanne</b> <b>BEYRES Antoine</b>	Pour mettre fin au procès entre demoiselle Jeanne CAILA vve de + Sieur Antoine MICHEL bourgeois et Antoine BEYRES de Combret, concernant contestation du paiement par le dit BEYRES de 18 cartons de ble contenu dans une obligation consentie au dit + MICHEL, accord est trouvé avec le paiement par le dit BEYRES de 30l. à la dite Demoiselle.	signé CAILA
811	1658/12/29	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>CAILA Jeanne</b> <b>MICHEL Claude, bourgeois</b>	par contrat du 01/06/1653 par moi notaire, entre demoiselle Jeanne CAILA vve et héritière de + Sieur Antoine MICHEL et Sieur Claude MICHEL, elle subroge pour 600l. au dit Claude MICHEL ses droits à l'hypothèque qu'elle a sur un pâturage et champ de Jean GUIONNET et Jean CHALVET beau-père et beau-fils, sis aux Bessons. Pour mettre fin au procès existant concernant le solde de la somme promise, accord est trouvé entre les parties.	signé : CAILA, MICHEL
702	1658/10/19	Acc.	St Alban sur Limagnole Termes	<b>CHABANOL Claude, maçon</b> <b>CHAUDESAIGUES François</b>	Pour éviter procès il y a accord entre Claude CHABANOL de la Rouzeire, mari de Marguerite CHAUDESAIGUES d'une part et François CHAUDESAIGUES de Vigours héritier de Catherine PAGES sa mère décédée en laissant 5 enfants, concernant la dite succession. La dite François CHAUDESAIGUES paiera 40l. au dit CHABANOL son beau-frère pour les droits légitimes de sa femme.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
700	1658/10/18	Q	Albaref le Comtal	<b>CHAILA Jean ORLHAC Pierre</b>	Jean CHAILA du Vialaret confesse avoir reçu de Pierre ORLHAC par les mains de Raymond ORLHAC son père d'Arzenc, 17l. pour le tiers des 41l. auxquelles ont été ondamnés le dit Pierre ORLHAC, Pierre VALADIER et Jean GREZE par les officiers du mandement de Montaleyrac.	signé CHAILA
720	1658/11/01		St Chély d'Apcher	<b>CHALVET Jacques et Antoine, AVIGNENT Jacques, CHASTANG Jacques et BRESCHET Pierre APCHER d' Marguerite</b>	par contrat devant moi notaire du 17/09/1658, les sieurs Jacques et Antoine CHALVET frères, Jacques AVIGNENT, Jacques CHASTANG et Antoine BRESCHET ont arrenté à Très Haute et Puissante Dame Marguerite D'APCHER, duchesse d'Uzes, comtesse de Crussol et d'Apcher, épouse de Très Haut et Puissant Seigneur Messire François de CRUSSOL, duc d'Uzes, premier pair de France, chevalier d'honneur de la Reine Mère, les droits de cens, de lodz, amendes....de la ville de St Chély et des mandements de Montaleyrac, Arzenc, Recous, Berc, les Bessons avec métairie, droit de chasse et de pêche pour 6 années et cueillettes, moyennant la somme de 10750l. chaque année à payer à Noël et à la St Jean Baptiste et la prise en charge des pensions des prêtres et Cordeliers de St Chély, des Jacobins de St Flour et des Cordeliers de Marvejols. Lesquels 5 contractants plus demoiselle Marguerite BOUDON mère du dit BRESCHET se sont engagés solidairement l'un l'autre et pour régir cet engagement ont rédigé le traité suivant comprenant 9 articles qui en définit les règles.	signé : CHALVET, A.CHAVET, AVIGNENT, CHASTANG, BRESCHET
716	1658/10/29	Acc.	St Chély d'Apcher St Urcize (15)	<b>CHALVET Jacques, bourgeois BERBIGER Pierre</b>	Il y a procès entre Anne BOUT vve de Pierre CHABANETTE d'une part et Pierre et Guillaume BERBIGER et Laurence BOUT de St Flour d'autre concernant une maison et couloir dans une autre maison faisant sortie sur la place publique. Suite a jugement accordant la jouissance de la maison à la dite Anne BOUT celleci en fit vente au Sieur Jacques CHALVET le 04/09/1657 par Me RAOUL dont 60l. pour la garantie d'utilisation du couloir. Cette utilisation faisant litige un accord est trouvé entre le Sieur CHALVET et Pierre BERBIGER de St Urcize agissant pour lui et son frère Guillaume.	signé CHALBET, BERBIGER

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
672	1658/09/27	Acc.	St Just (15) Termes	<b>CHALVET Jean</b> <b>RAOUL Guillaume</b> <b>PAGES Guicharnal</b>	Anne PAGES héritière de + Durant HERMET de la Fage en son testament du 13/04/1657 à institué Me Jean CHALVET son H.U. et fait leg à Catherine ROUSSET femme du dit CHALVET de 24l., à Jean ROUSSET de 40l. et à Guicharnal PAGES son neveu de Berc de 147l. À prendre sur la somme de 207l. pour laquelle Jean RAOUL de la Fage est engagé envers le + Hermet par obligation du 03/05/1650 portant hypothèque. Pour mettre fin au litige entre les parties accord est trouvé entre Me Jean CHALVET, Guicharnal PAGES et guillaume RAOUL fils et héritier du dit Jean.	signé CHALVET
661	1658/09/23	Q	St Pierre le Vieux Prunières	<b>CHALVET Jean</b> <b>VIDAL Pierre, charpentier et</b> <b>SOLPIN Jean</b>	Jean CHALVET fils de + Jean dit Chauvet de Civeyrac, mari de Catherine VIDAL confesse avoir reçu de Pierre VIDAL son beau-père et de Jean SOLPIN son beau-frère 600l., une vache, 8 brebis et une robe, en moins de la constitution faite à la dite Catherine en son C.M. par moi notaire.	signé SOULPIN
743	1658/11/18	Q	St Pierre le Vieux Termes	<b>CHARBONNIER Marguerite</b> <b>PAGES Béatrix et JARRIJON</b> <b>Isabeau</b>	Marguerite CHARBONNIER vve d'André GOURDON de Vareille confesse avoir reçu de Béatrix PAGES vve de Jean BRUN et d'Isabeau JRRIJON vve de Pierre BRUN toutes deux de Berc, 15l. Pour les legs faits par Pierre et Jeanne BONNAFE de Berc en leurs T.	
851	1659/02/19	CM	Langogne St Chély d'Apcher	<b>CHARDON Jean Baptiste,</b> <b>bourgeois</b> <b>MICHEL de Marguerite</b>	Sieur Jean Baptiste CHARDON fils de + Jean CHARDON notaire, coseigneur de la Chaze et de Ligeyre, et de demoiselle Claude CLAVEL, assisté de Godefroy CLAVEL son oncle procureur de la demoiselle CLAVEL, d'une part et demoiselle Marguerite de MICHEL fille de + Jacques et de demoiselle Anne BONNET d'autre. La dite Claude CLAVEL remet à son fils l'entier héritage du dit + Jean CHARDON selon son T. du 01/04/1657, à charge de satisfaire aux legs portés au dit T., de plus donne à son fils 500l. et lui fait donation de la moitié de tous biens sous réserve d'usufruit et engagement de logement et nourriture. La dite Anne BONNET constitue dot à sa fille de 3000l. comprenant le leg de 1500l. fait par le dit + Jacques de MICHEL et la portion de la succession de + Anne de MICHEL soeur de la future décédée ab intestat	présence de François CHARDON frère du futur signé : CHARDON, M. de MICHEL, CLAVEL
708	1658/10/21	Q	St Urcize (15) Les Bessons	<b>CHASTANG Etienne, bourgeois</b> <b>LEYNADIER Jean, prêtre</b>	Etienne CHASTANG confesse avoir reçu de Mre Jean LEYNADIER son oncle, 50 cestiers de blé et 169l. en déduction de la somme prévue au contrat d'obligation entre les parties.	mention de Sieur François CHASTANG frère du dit Etienne

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
760	1658/11/28	Q	St Chély d'Apcher Rimeize	<b>CHASTANG Jacques PIC Antoine, marchand</b>	Jacques CHASTANG d'Erbouzes confesse avoir reçu de Me Antoine PIC des Cayres 300l. sur les 700l. constituées par le dit PIC à Jacques PIC son frère en son C.M. par moi notaire, avec Charlotte CHASTANG fille du dit Jacques CHASTANG	signé PIC
779	1658/12/06	V	St Chély d'Apcher	<b>CHASTANG Jean et Jean VIDAL André et CHASTANG Catherine</b>	pour éviter des poursuites Jean et autre Jean CHASTANG père et fils en paiement de 90l. du terme échu des droits dotaux de la dite Catherine CHASTANG baillent à André VIDAL et Catherine CHASTANG mariés, un champ d'une valeur de 78l. et versent 12l. en numéraire.	signé CHASTANG (fils)
740	1658/11/18	Q	St Chély d'Apcher La Fage St Julien	<b>CHASTANG Jean, bourgeois SALOMON Jacques</b>	Sieur Jean CHASTANG comme ayant droit de Vital CHARBONNIER de Poulges, confesse avoir reçu de Jacques SALOMON du Puech del Mont 108l. d'une part et 3l.5s. d'autre	signé CHASTANG
742	1658/11/18	Q	St Chély d'Apcher	<b>CHASTANG Jean, bourgeois CHARBONNIER Vidal</b>	le 23/03/1651 Sieur Jean CHASTANG par contrat devant Me BONNEFOY avait fait affermer à Vidal CHARBONNIER de Poulge, dont le paiement de 108 + 5l.101s. devait être assuré par Antoine SALOMON du Puech del Mont	
697	1658/10/13	CM	St Chély d'Apcher	<b>CHASTANG Jean, tanneur SOLIER Gabrielle</b>	Jean CHASTANG fils de + Pierre et de Claude BERC d'une part et Gabrielle SOLIER seconde du nom, fille de + Sieur Pierre SOLIER marchand et de Marguerite CHEVALIER assistée de Jean SOLIER son frère, d'autre. La dite Claude BERC fait donation à son fils de la moitié de tous ses biens. De même me Jean SOLIER frère de la future lui donne 500l. pour ses droits paternels y compris le leg fait par son + père en son T. par Me RAOUL, plus une robe et un cotillon.	signé: Jean CHASTANG, J. SOLIER
879	1659/03/11	Q	St Chély d'Apcher	<b>CHASTANG Jean, tanneur SOULIER Jean, marchand</b>	Jean CHASTANG fils de + Pierre mari de Gabrielle SOULIER confesse avoir reçu de Me Jean SOULIER son beau-frère, 150l., une couverture, deux linceuls, en moins de la dot constituée à la dite Gabrielle en son C.M. par moi notaire.	signé ; CHASTANG, SOULIER
888	1659/03/22	Q	St Chély d'Apcher	<b>CHEVALIER, Jeanne, Jeanne, Anne CHEVALIER Pierre</b>	Jeanne, autre Jeanne et Anne CHEVALIER filles de Louis CHEVALIER confessent avoir reçu de Pierre CHEVALIER leur frère, 12.14s. pour solde du leg fait par + Anne CHEVALIER leur tante en son T. par moi notaire.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
862	1659/02/23		Les Bessons St Chély d'Apcher	<b>COMBETTE Marguerite PRIEUR Georges, marchand</b>	Marguerite COMBETTE fille émancipée de Jean COMBETTE, succédant à + Marguerite LIBOREL de Bonnefon, connaissant la vente faite le 26/12/1647 pour 23l. par son père à Pierre MATHIEU d'une buge et d'un pâturage sur les biens de sa + mère, de la revente par le dit MATHIEU à Georges PRIEUR de la dite buge et d'autres ventes faites par le dit COMBETTE au dit PRIEUR, renonce à ses droits de propriété et d'hypothèque moyennant le paiement par le dit PRIEUR de 3l.	
726	1658/11/03	Q	St Pierre le Vieux (Vareilles)	<b>COUTAREL Guillaume VIDAL Jean</b>	Guillaume COUTAREL mari de Catherine TUFFERY confesse avoir reçu de Jean VIDAL dit Quanilet, 6l. que le dit VIDAL avait donné à la dite TUFFERY sa nièce en son C.M.	
701	1658/10/19		Le Malzieu St Chély d'Apcher	<b>DELAROCHE Jean, meunier BRESCHET Antoine, bourgeois</b>	Jean DELAROCHE de Vareilles confesse devoir à Me Antoine BRESCHET jadis fermier de la vicomté de Vareilles 340l. suite à obligation du 06/08/1658 par Me REDON (le Malzieu) qu'il s'engage à payer partie en argent et partie par la vente d'un pré.	signé : DELAROCHE, BRESCHET
684	1658/10/06	V	Mazerat Aurouze (43) St Chély d'Apcher	<b>DUFORT Pierre, chirurgien CHALVET Antoine, bourgeois</b>	Sieur Pierre DUFORT de la Brugueilles vend à Sieur Antoine CHALVET la maison en mauvais état avec ses meubles, qu'il a au faubourg supérieur de la ville de St Chély et contenant boutique, plus un jardin, un pré contenant 5 charretées de foin, et 3 champc de 20, 6 et 12 cartonnées de terre, le tout pour 1800l.	signé : DUFORT, CHALVET
880	1659/03/13	Q	Termes (Berc)	<b>DURANT François FOURNIER Jeanne</b>	François DURANT onfesse avoir reçu de Jeanne FOURNIER sa femme 100l. Suite à leur C.M. par moi notaire.	
842	1659/02/13	CM	Termes (Berc)	<b>DURANT François, maçon FOURNIER Jeanne</b>	François DURANT d'une part et Jeanne FOURNIER vve d'Etienne PAGES, assistée de Jean FOURNIER son père de Civeyrac, d'autre. La dite Jeanne FOURNIER maître de ses biens et droit s'en constitue dot. Le dit François DURANT promet d'apporter 900l. Le dit Jean FOURNIER en augmentation de la dot constituée à la dite Jeanne en son premier mariage donne 60l.	
692	1658/10/11	T	St Pierre le Vieux (Civeyrac)	<b>DURANT Gabrielle</b>	la testatrice originaire de St Chély veut être ensevelie en la chapelle de St Sébastiend de l'église des frères mineurs de la ville. Lègue : à Catherine BASCLE sa fille vve de .... CHASSAFEYRES, habitant St Chély 5s.; à Vidal CHASSAFEYRES son petit-fils, fils de la dite BASCLE, 602l.; à Jacques, Charles et Gabrielle BASCLE ses petits-enfants de Vidal BASCLE son fils, à chacun 15l.; institue Sieur Jacques de BASCLE son mari son H.U.	le testatrice femme de noble Jacques de BASCLE

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
786	1658/12/08	Q	Arzenc d'Apcher Termes	<b>FARGES Jean</b> <b>OSTALIER Jean</b>	Jean FARGES du Bes, mari d'Isabeau OSTALIER confesse avoir reçu de Jean OSTALIER son beau-frère de Berc, 130L., une vache, 4 brebis, 2 linceuls.... En déduction de la dot faite par le dit Jean OSTALIER et autre Jean OSTALIER son père à la dite Isabeau en son C.M. par moi notaire. La dite somme utilisée en partie pour payer à Jeanne PONSONNAILLE tante du dit FARGES la somme convenue au contrat ci-dessus.	
795	1658/12/13	Q	Arcomie Blavignac	<b>FARGES Jean, tailleur d'habits</b> <b>DELHORT jean et GALMIER Jean</b>	Jean FARGES confesse avoir reçu de Jean DELHORT et de Jean GALMIER de Rouveyret 78l. pour reste de la vente du 25/05/1658 par Me REDOND (le Malzieu)	
889	1659/03/23	Q	St Chély d'Apcher	<b>FARREYRE Pierre, tisserand</b> <b>FARREYRE Antoine</b>	Pierre FARREYRE confesse avoir reçu d'Antoine FARREYRE son père 17l. suite à son C.M. avec Antoinette CAZALEDES	
729	1658/11/05	V	St Chély d'Apcher Albaret le Comtal	<b>FOURNIER Jean, procureur d'office</b> <b>ODOUL Pierre</b>	Jean FOURNIER procureur spécialement fondé de très Haute et Puissante Dame Marguerite d'APCHER, duchesse d'Uzes, comtesse de Crussol et d'Apcher, vend à Pierre ODOUL Armandou d'Albaret le Bas, les pièces de l'acte précédant, pour 300l.	signé FORNIER, ODOUL
837	1659/02/07	Q	Termes St Pierre le Vieux	<b>FOURNIER Jeanne</b> <b>FOURNIER Jean</b>	Jeanne FOURNIER de Berc, vve d'Etienne PAGES, confesse avoir reçu de Jean FOURNIER de Civeyrac 100l. En moins de la dot que lui constituait le dit FOURNIER Père	cf : 842
835	1659/02/04	Q	Les Bessons (la Védrine)	<b>GRANIER Jean jeune</b> <b>GRANIER Jean</b>	Jean GRANIER jeune confesse avoir reçu d'autre Jean GRANIER son frère, 22l. suite à la vente d'une vache.	
744	1658/11/18	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>GRANIER Pierre</b> <b>JULHIEN Antoine</b>	Il y a litige entre Pierre GRANIER et Antoine JULHIEN, habitants du faubourg supérieur, concernant la construction par le dit JULHIEN d'une muraille sur celle du jardin du dit GRANIER, accord est trouvé avec droit de construire la dite muraille.	
824	1659/01/19	Q	Rimeize	<b>GRAVEJAT Pierre</b> <b>FRANCE Durant</b>	Pierre GRAVEJAT Jeune de la Chalmette, demeurant à Bebelon par. de St Pierre le Vieux, confesse avoir reçu de Durant France son beau-frère de Chassignoles, 60l. En déduction de la constitution nfaite à Agnès CHASTANG sa femme en son C.M. par moi notaire.	
781	1658/12/07	Obl.	St Chély d'Apcher	<b>GRAVEJAT Pierre</b> <b>MICHEL Jacques, docteur en droit</b>	Pierre GRAVEJAT d'Espozolles confesse devoir à Me Jacques MICHEL 448l.5s., suite à diverses obligations, somme qu'il s'engage à payer et en garantie de laquelle il hypothèque plusieurs terres.	signé MICHEL

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
847	1649/02/17	V	Rimeize (la Chalmette)	<b>GRIMAL Pierre</b> <b>BOURDIOL François</b>	Pierre GRIMAL vend à François BOURDIOL une maison couverte de paille avec son courtilage, qu'il au Puech del Mont des biens dotaux de Jeanne PROUZET sa femme, confrontée avec la maison d'autre Jeanne PROUZET sa bele-sœur, plus sa part d'un jardin, le tout pour 80l. La dite somme déléguée par le dit BOURDIOL à Jean BEYRES et Jeanne GRANEJAT ses beau-frère et belle-soeur de la Chalmette en déduction de plus grande somme léguée à Marguerite GRANEJAT sa femme par + Antoinette LIEURAIGON (?) sa mère en son T. par Me P. BRUGEYRON	
736	1658/11/05		St Pierre le Vieux (Civeyrac)	<b>GUIONNET Jean</b> <b>CHALVET Jean</b>	Jean GUIONNET confesse devoir à Jean CHALVET vieux, fils et héritier de + Jean CHALVET, 150l. suite à 2 obligations l'une de 45l. devant Me VALENTIN par Françoise CONSTANT mère du dit GUIONNET du et l'autre de 105l. du 06/10/1644 devant Me BONNEFOY par le dit GUIONNET, somme que ce dernier s'engage à payer en 8 ans. En cas de défaut de paiement le dit GUIONNET fait vente dès maintenant au dit CHALVET d'un champs.	
737	1658/11/05		St Pierre le Vieux (Civeyrac)	<b>GUIONNET Jean</b> <b>CHALVET Jean</b>	Jean GUIONNET confesse devoir, sans préjudice de la vente ci-dessus, à Jean CHALVET vieux, fils et héritier de + Jean CHALVET, 32l. dont il a fait paiement et employées au paiement de la taille due à Jean RUAT du lieu	
654	1658/09/22	Q	St Pierre le Vieux Blavignac	<b>JOURDAN Jean et Barthélémy</b> <b>VANEL Jean</b>	Jean et Barthélémy JOURDAN père et fils de Chabanette confesent avoir reçu de Jean VANEL de la Rouveyret, beau-père du dit Barthélémy, 300l., une vache, 5 brebis et une robe en déduction de la dot constituée à Anne VANEL femme du dit Barthélémy en son C.M.	
890	1659/03/25	Q	Les Bessons La Fage St Julien	<b>JULHIEN Isabeau et</b> <b>BOUCHARD Jean</b> <b>BOUCHARENC Pierre</b>	Isabeau JULIEN vve d'Antoine BOUCHARD et jean BOUCHARD son fils de Combret confessent avoir reçu de Pierre BOUCHARENC dit Ours 210l. en déduction de la dot constituée à Marguerite BOUCHARENC femme du dit BOUCHARD en son C.M. par moi notaire.	
863	1659/02/27		Prunières St Chély d'Apcher	<b>LABORIE (de) Antoine, prêtre</b> <b>CHASTANG Jacques, marchand</b>	noble Antoine de LABORIE prieur et seigneur de Prunières baille à nouveau à Me Jacques CHASTANG originaire de Sarroulhet par. de Rimeize, la possibilité de construire un moulin à 2 roues avec droit de moudre, dans un pré que le dit CHASTANG possède au dit Sarroulhet. Pour ce droit le dit CHASTANG paie 150l. et s'engage à un cens annuel et perpétuel de 20sols.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
748	1658/11/21	Q	Les Bessons St Chély d'Apcher	<b>LEYNARDIER Pierre, prêtre</b> <b>CHALVET Jacques, bourgeois</b>	Me Pierre LEYNARDIER, prieur des Bessons, confesse avoir reçu de Sieur Jacques CHALVET 300l. du prix de l'affermage fait le 28/12/1654.	signé : LEYNARDIER, CHALVET
835	1659/02/07	Q	St Chély d'Apcher	<b>MARTEL Pierre, tisserand</b> <b>DAVID Jean, meunier</b>	Pierre MARTEL mari de Jeanne DAVID confesse avoir reçu de Jean DAVID son beau-frère 134l. en moins de la dot constituée à la dite Jeanne en son C.M. par moi notaire.	signé : MARTEL, DAVID
822	1659/01/18	T	St Chély d'Apcher	<b>MARTIN Catherine</b>	institue sa sépulture au tombeau de + Me Jean MATHIEU son premier mari, en l'église des Frères Mineurs de la ville. Lègue à Me Pierre GRANDSAGNHE son mari 400l.; à Jean, Jeanne et Louise GALABERT ses neveu et nièces enfants de + me Jean GALABERT maréchal, son beau-frère, tout ce que le + Jean GALABERT lui devait; à Anne GALABERT sa nièce fille de + Me Antoine GALABERT apothicaire, une pistole que la dite Anne lui doit et différents biens; à Antoine GALABERT son neveu fils du dit + Antoine, 5l.; à Anne GALABERT plus jeube, sa nièce fille du dit + Antoine, sa nourriture et entretien jusqu'à ses 25 ans; institue Antoine MARTIN son frère son H.U.	
834	1659/01/30	Q	St Chély d'Apcher	<b>MARTIN Catherine</b> <b>MICHEL de Vitalis</b>	Catherine MARTIN vve et héritière de Guillaume BOSSE confesse avoir reçu de Me Vitalis de MICHEL bailly des terres de la Maison D'APCHER, 24l. que le dit de MICHEL s'engage à payer de l'acquit de Barthélémy TEYSSÉDRE du Viala somme dues à Me Jean St FLOUR dont le dit + BOSSE est l'ayant droit.	mention d'Etienne BONNIOL beau-frère du dit TEYSSÉDRE signé MICHEL
774	1658/12/03	Tra	St Chély d'Apcher	<b>MATHIEU Blaise, Catherine,</b> <b>Antoine et Blaise</b> <b>FAVY Jean, couturier</b>	Marie, Catherine, Antoine et autre Blaise MATHIEU frères et sœurs transportent à Jean FAVY leur beau-frère la portion d'un cinquième pour chacun d'un champ, jardin et passage qu'ils ont ensemble avec Lucque MATHIEU femme du dit FAVY, provenant de la succession de + Antoinette CHASTANG leur cousine germaine décédée ab intestat et suite au contrat signé avec Me Guillaume CHASTANG prêtre qui prétend à la succession. Le dit transport fait pour 216l.	signé FAVY, B. MATHIEU (vieux)

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
884	1659/03/21	V	Aumont-Aubrac	<b>MEYSSONNIER Jean MOURE Jean, prêtre</b>	Jean MEYSSONNIER jeune, du Bouchet, vend à Me Jean MOURE, docteur en théologie, curé d'Aumont, une pièce composée d'un pâturage contenant 15 charretées de foin et d'un champ de 12 cartonnées de terre, pièce sise au Bouchet qu'il a comme héritier de + Claude MONTEIL sa femme. La dite vente faite pour 1600l. somme que Me MOURE s'engage à payer en l'acquit du dit MEYSSONNIER, savoir : 1000l. à Pierre PETIT mari de Marguerite PAGES héritière de + François PAGES premier mari de la dite MONTEIL, pour la liquidation des droits que celle-ci avait sur les biens de Durand MONTEIL et Marguerite RAMADIER ses père et mère selon l'accord devant Me François DALLO (Aumont) , et le reste pour la liquidation de plusieurs dettes faites par le dit MEYSSONNIER et par les dits MONTEIL et RAMADIER mariés.	signé MOURE
846	1659/02/14	Q	St Chély d'Apcher	<b>MIALANES Antoinette MIALANES Jean</b>	Antoinette MIALANES vve de Pierre BONNAFE confesse avoir reçu de Jean MIALANES son frère, 60l. Suite à contrat d'accord entre eux.	
687	1658/10/06	Arr.	St Chély d'Apcher Fau de Peyre	<b>MICHEL (de) Vitalis POUGET Pierre, meunier</b>	Me Vitalis de MICHEL, bailly de la Cour d'Apcher arrente à Pierre POUGET du Chambon, les biens, pièces et héritage situés au Chambon, que le dit POUGET a vendu au Sieur MICHEL, pour 6 années et moyennant 6 cestiers de blé et 24l. par an.	signé MICHEL
664	1658/09/24	Q	St Chély d'Apcher Les Bessons	<b>MICHEL Claude, bourgeois VAYLET Antoine</b>	Sieur Claude MICHEL habitant les Bessons s'engage envers le Receveur Général de Mende pour Antoine VAYLET de Veyres collecteur de taille et impôts des Bessons pour l'année 1654, et le dit MICHEL acquitte au Sieur FOURNIER collecteur général, la taille pour le lieu de Veyres pour l'année 1656	signé MICHEL
706	1658/10/20	Q	Les Bessons St Chély d'Apcher	<b>MICHEL Etienne CHASTANG Jacques</b>	Etienne MICHEL de Lisle confesse avoir reçu de Jacques CHASTANG son beau-frère d'Herbouges, 30l. suite au contrat d'accord entre les parties concernant les droits de Louise CHASTANG femme du dit MICHEL.	
751	1658/11/25	Q	Les Bessons St Chély d'Apcher	<b>MICHEL Etienne CHASTANG Jacques</b>	Etienne MICHEL de Lisle confesse avoir reçu de Jacques CHASTANG son beau-frère d'Herbouges, 43l. suite au contrat d'accord entre les parties concernant les droits de Louise CHASTANG femme du dit MICHEL.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
734	1658/11/05	Obl.	St Pierre le Vieux (Civeyrac)	<b>MONTRUFFET Raymond CHALVET Jean</b>	Raymond MONTRUFFET confesse devoir à Jean CHALVET vieux, fils et héritier de + Jean CHALVET, 267l. suite à 4 obligations consenties par le dit Raymond MONTRUFFET et par + Jean MONTRUFFET son père au dit + CHALVET père le 02/11/1628 par Me VALENTIN, le 12/07/1643 par Me ALBET, le 12/06/1644 par Me CAZALEDES... somme que le dit raymond MONTRUFFET s'engage à payer en 10 ans. En cas de défaut de paiement le dit MONTRUFFET fait vente dès maintenant au dit CHALVET de plusieurs champs.	
665	1658/09/26	V	Rimeize (Monteils)	<b>NONE Antoine, tisserand GRANIER Jean</b>	Antoine NONE vend à Jean GRANIER un champ de 9 à 10 cartonnées de terre pour 41l. dont 34l. deront payer au Sieur Vitalis de MICHEL dûes par le dit NONE et Marguerite GRIMAL sa femme à cause de la métairie de + Jean GRIMAL père de la dite.	signé : MICHEL, GRANIER
830	1659/01/30	V	Rimeize (Monteil)	<b>NOVEL Antoine GRANIER Jean</b>	Antoine NOVEL vend à Jean GRANIER un champ sis au dit lieu, contenant 3 cartonnées de terre pour 11l. utilisées en partie au paiement des 81l. dûes à Marguerite GRIMAL sa belle-sœur du fait de + Jean GRIMAL et +Jeanne BASSETTE père et mère .	
858	1659/02/20	V	Rimeize (Monteil)	<b>NOVEL Antoine ROCHER Daunys et Antoine</b>	Antoine NOVEL vend à Daunys et Antoine ROCHER, père et fils, un travers de champ pour 4l.	
819	1659/01/13	Acc.	Termes (Berc)	<b>PAGES Guicharnal DURANT Jean</b>	pour éviter un procès entre-eux, il y a accord entre Guicharnal PAGES et Jean DURANT beaux-frères concernant les legs fait par + Anne PAGES vve et héritière de + Durant HERMET de la Fage de St Just (15) dans son T. du 13/04/1657 et son codicille du 14/04/1657.	
817	1658/01/12	Q	Termes La Fage St Julien	<b>PAGES Pierre CHAUDESAIGUES François</b>	Pierre PAGES fils de + Guicharnal confesse avoir été remboursé par François CHAUDESAIGUES de Vigours de la taille pour un pré vendu par le dit PAGES au Dit CHAUDESAIGUES	
840	1659/02/10	Tra	St Chély d'Apcher	<b>PANAFIEU Pierre, bourgeois CONORTON Jean, marchand</b>	Sieur Pierre PANAFIEU rétrocède à Me Jean CONORTON plus jeune, 319l.14s. qui lui sont dûs par Me Charles CAZALEDES praticien par l'obligation portant hypothèque sur une maison, consentie à François BARRIER devant Me BRUGEYRON le 09/05/1655	mention de Jean CONORTON vieux frère du dit Jean CONORTON; signé : PANAFIEU, CONORTON, CAZALEDES

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
733	1658/11/05	Q	Albaret le Comtal Termes	<b>PELEGRY Guillaume et Pierre DAUNIS Pierre</b>	Guillaume et Pierre PELEGRY père et fils de la Bastide confessent avoir reçu de Pierre DAUNIS de Berc 36l., une couverture, deux linceuls en moins de la constitution faite à Marguerite BECHON (?) femme du dit PELEGRY fils en son C.M. par moi et Me CAZALEDES	
828	1659/01/23	Q	Bacon La Fage St Julien	<b>PELEGRY Claude POULALHON Jean</b>	Claude PELEGRY de Bacon l'Eglise, mari d'Antoinette POULALHON confesse avoir reçu de Jean POULALHON son beau-frère de Recoules 120l. sur les 240l. contenues au contrat d'accord du 07/06/1657	
829	1659/01/27	Q	Bacon (Bacon l'Eglise)	<b>PELEGRY Vidal et Michel PELEGRY Claude</b>	Vidal et Michel PELEGRY, père et fils, confessent avoir reçu de Claude PELEGRY beau-père du dit MICHEL 80l. En déduction de la dot constituée à Jeanne PELEGRY femme du dit Michel en son C.M. par moi notaire	
745	1658/11/19	V	Rimeize St Chély d'Apcher	<b>PONSONNAILLE Antoine MICHEL de Vitalis</b>	Antoine PONSONNAILLE de Monteil confesse devoir à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres de la Maison d'Apcher 133l. pour les années où il fut rentier, suite aux calculs de ce jour. Le dit PONSONNAILLE promet de payer la dite somme en 6 ans et à défaut de paiement fait vente anticipée d'un pré contenant 4 charretées de foin.	signé MICHEL
783	1658/12/08	Acc.	Arzenc d'Apcher (le Berc)	<b>PONSONNAILLE Jeanne FARGES Jean</b>	Il y a litige entre Jeanne PONSONNAILLE et Jean FARGES fils et héritier de + Jean FARGES et Stage PONSONNAILLE ses père et mère concernant le paiement du leg fait à Jeanne PONSONNAILLE souer de la dite Stage par + Jeanne BERC leur mère femme de + François PONSONNAILLE, dans son T. du 20/04/1631 par Me PIC. Accord est trouvé le dit FARGES s'engageant à payer 90l. à la dite PONSONNAILLE, somme que Jean OSTALIER paiera en déduction de la dot constituée à Isabeau OSTALIER sa soeuret femme du dit FARGES.	mention de + Claude PONSONNAILLE sœur de la dite Jeanne, décédée il y a 10/12 ans.
752	1658/11/26	CM	La Fage St Julien	<b>POULALHON Jean ALLO Jeanne</b>	Jean POULALHON d'Alauzier, fils de + Jean et d'Anne BRASSAC, assisté de Pierre POULALHON son frère de la Foullarade, d'une part et Jeanne ALLO fille de + Pierre et de Catherine ALANCHE d'autre. La dite Jeanne ALLO s'est constituée dot de tous ses biens, et la dite Catherine ALANCHE sa mère lui fait donation de la moitié de ses biens	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
681	1658/10/03	Acc.	La Fage St Julien	<b>POULALHON Pierre POULALHON Jean et TALON Guinot</b>	Il y a accord pour éviter procès entre Pierre POULALHON du Viala d'une part et Jean POULALHON et Jean TALON son frère et son neveu de Recoules concernant les biens délaissés par + Pierre POULALHON ,laissant à son décès 7 enfants et de ° Marguerite GONTIER laissant à son décès 5 enfants, père et mère des dits Pierre et Jean POULALHON.	
713	1658/10/23	Acc.	Prunières	<b>PRADAL Bertrand et BRASSAC Marie BRASSAC Martial</b>	Bertrand PRADAL et Marie BRASSAC ont réglé dans leur C.M. par Me DUMON (le Malzieu) pour 10l. Les droits légitimes de Martial BRASSAC, leur oncle, sur les biens de + Pierre BRASSAC et de Soubeyranne BRASSAC ses père et mère. Pour régler cette somme les dits PRADAL et BRASSAC mariés cèdent au dit Martial BRASSAC un escousson de champ de 3 cartonnées de terre, évalué 11l.10s., la différence étant payée par le dit Martial.	
711	1658/10/23	Acc.	Prunières	<b>PRADAL Bertrand et BRASSAC Marie BRASSAC Pierre</b>	Bertrand PRADAL et Marie BRASSAC ont réglé dans leur C.M. par Me DUMON (le Malzieu) pour 40l. Les droits légitimes de Pierre BRASSAC dit Soubeyran, leur oncle, sur les biens de + Pierre BRASSAC et de Soubeyranne BRASSAC ses père et mère. Pour régler cette somme les dits PRADAL et BRASSAC mariés cèdent au dit Pierre BRASSAC partie d'un champ pour 4 cartonnées de terre, évalué 49l., la différence prenant en compte les frais funéraires dus par Marie BRASSAC et la cession d'une brebis.	
667	1658/09/26	Q	Albaret le Comtal Bacon l'Eglise	<b>PRADENC Pierre GARDELLE André, ptêtre</b>	Pierre PRADENC déclare être payé et satisfait par Me André GARDELLE de la somme de 18l. due par obligation deant Me ALBET.	signé GARDELLE
706	1658/10/20	Sub.	St Chély d'Apcher	<b>RAMPAN François, bourgeois SAVY Barthélémy, meunier</b>	Sieur François RAMPAN subroge Barthélémy SAVY à la vente d'un champ a lui faite baillée en paiement et accepté par le Sieur Jean RAMPAN son fils, le 06/09/1656 par <jeanne CAZALEDES vve de + Pierre TERRASSE de Civergol. La dite subrogation faite pour 20l.	signé RAMPAN
788	1658/12/10	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>RAOUL Jean, praticien BONNAFE Jean</b>	Il y a procès entre Jean BONNAFE fils de Mathieu et Me Jean RAOUL concernant le contrat d'échange et permutation du 01/08/1652 par Me BONNAFE fait pendant la minorité du dit Jean BONNAFE et concernant entre autre une maison avec étage sise rue du Château. Accord est trouvé entre les parties.	signé RAOUL

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
662	1658/09/24	V	St Chély d'Apcher Les Bessons	<b>RAOUL Jean, praticien</b> <b>MATHIEU Isabeau</b>	Me Jean RAOUL et Isabeau MATHIEU fille de + Pierre de Bonnefon se départissent de la vente faite le 15/03/1657 par la dite MATHIEU au dit RAOUL, la dite MATHIEU tenant quitte le dit RAOUL des frais occasionnés à cette accasion et lui baille pour dommages et intérêts une portion de jardin.	signé RAOUL
846	1649/02/17	Q	St Chély d'Apcher St Pierre le Vieux	<b>REVERSAT Vidal</b> <b>FOURNIER Pierre</b>	Vidal REVERSAT confesse avoir reçu de Pierre FOURNIER de Chabanette 12l.15s. en déduction de la somme que le dit FOURNIER accordat à Catherine MARTIN mère du dit REVERSAT.	signé REVERSAT
871	1659/03/07	Q	St Chély d'Apcher St Pierre le Vieux	<b>REVERSAT Vidal, tondeur de draps</b> <b>FOURNIER Pierre</b>	Vidal REVERSAT confesse avoir reçu de Pierre FOURNIER de Chabanette 6l. Comme solde de la somme que le dit FOURNIER accordat à Catherine MARTIN mère du dit REVERSAT.	sgné REVERSAT
809	1658/12/29	T	St Chély d'Apcher	<b>ROUDIL Pierre, apothicaire</b>	institue sa sépulture en l'église des RR.PP. Cordeliers de la ville. Lègue à Jeanne DELHORT dite la Romaine 50l.pour ses services; institue demoiselle Marguerite SARRAZIN sa femme son H.U. la chargeant de rendre l'hérédité à Pierre Antoine ROUDIL leur fils.	
755	1658/11/27	CM	Langogne St Chély d'Apcher	<b>ROUX Jacques</b> <b>BRESCHET Jeanne</b>	Sieur Jacques ROUX fils de Sieur Jean ROUX notaire et de + Jeanne PLANCHON assisté du sieur Jean ROBIN chirurgien de Langogne et procureur du dit Sieur Jean ROUX, d'une part et Jeanne BRESCHET fille de + Sieur Pierre BRESCHET marchand et de delle Marguerite BOUDON, et vve de Sieur Philippe SARRAZIN aussi marchand, assistée de Sieur Antoine BRESCHET marchand son frère, d'autre. Le dit Jacques ROUX ayant été auparavant marié avec + Anne DEGAN et dans son C.M. du 20/09/1654 son père lui avait remis fideis comis la succession de + delle PLANCHON sa mère plus la moitié de tous ses biens sous réserve des fruits, son père confirme en faveur du nouveau mariage les termes du précédant contrat. De même dans le C.M. de la dite Jeanne BRESCHET avec le + SARRAZIN du 16/02/1649 par Me CONORTON, le dit BRESCHET père lui avait constitué dot d'une maison, 500l., une robe,..... n'étant pas en état de conserver la maison, le Sieur Antoine BRESCHET fils et héritier du + BRESCHET père, en remplacement constitue à sa soeur la somme de 2000l., dont le premier versement conformément à la volonté du dit Sieur ROUX père servira à la constitution de soeur Marie de St Joseph de ROUX sa fille, religieuse au monastère de Ste Ursule de Mende. Le dite Marguerite BOUDON donne à sa fille future épouse, 200l.	signé : ROUX, BRESCHET

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
678	1658/10/03	Acc.	St Chély d'Apcher Brioude (43)	<b>RUAT Barthélémy MARC Nicolas, fondateur de cloches</b>	par contrats du 24/10/1641 et du 21/11/1641 Me Bertrand CONSTANT docteur en droit et Me Vidal BOULET praticien ont fait pour 187l. commande à Nicolas MARC et Nicolas BOSCHENE, maîtres fondeurs de Brioude, pour la réfection et refonde de la seconde cloche de la tour supérieure. Pour régler un litige concernant le règlement Sieur Barthélémy RUAR premier consul et Nicolas MARE trouvent accord.	sigé : MARC, RUAT
655	1658/09/22	Acc.	St Chély d'Apcher (Sarroul)	<b>SALGUES Isabeau MANHES Jean</b>	le 17/05/1629 Antoine SALGUES, masson, et Jeanne CHARREYRE ont contracté mariage, la dite CHARREYRE apportant en dot tous ses biens que le dit SALGUES lui a reconnu et assigna sur la maison, jardin et courtilage qu'il avait a Sarroul. Du mariage est née une fille unique Isabeau SALGUES héritière de sa mère. Le dit SALGUES se remaria et le 12/12/1643 et procéda à un échange de bien avec Pierre POULALHON dont la maison, jardin et courtilage faisaient partie et ceci sans l'accord de la dite Isabeau. Pour mettre fin au litige existant à ce sujet entre la dite Isabeau et Jean MANHES et Jeanne POULALHON mariés, la dite Jeanne héritière du dit + Pierre POULALHON son père accord est trouvé	
715	1658/10/25	Tra	Les Bessons	<b>SALGUES Pierre SARRUT Pierre</b>	Pierre SALGUES originaire de Lisle paroisse des Bessons et habitant Nay (?) diocèse du Puy remet à Pierre SARRUT son neveu de Lisle comme mari de Marie SALGUES, le septième lui revenant de la succession de + Jeanne MOURGUE sa mère femme de + Jean SALGUES vieux, moyennant 45l. et 8 brebis.	signé SALGUES
704	1658/10/20	Q	Les Bessons	<b>SALTEL Guillaume et Durand SALTEL Anne et BOYER Claude</b>	Guillaume et Durand SALTEL de Treidos d'une part et Anne SALTEL leur tante vve de + Durand BOYET avec Claude BOYER sa fille d'autre, se départissent du contrat du 19/11/1657 entre les dits SALTEL plus Catherine SALTEL leur sœur et la dite Claude BOYER et confessent avoir reçu 18l. en compensation.	
869	1659/03/07	Acc.	St Chély d'Apcher	<b>SARRAZIN Marguerite CHASTANG André at Pierre, marchands</b>	Il y a litige entre Marguerite SARRAZIN vve et héritière de Pierre ROUDIL apothicaire et André et Pierre CHASTANG père et fils, le fils mari d'Anne SARRAZIN fille et héritière de de + Me Philippe SARRAZIN frère de la dite Marguerite. Le litige portant sur les legs faits par le + Philippe SARRAZIN au dit + Pierre ROUDIL et à la dite Maruerite SARRAZIN en son T. du 19/07/1631 par Me RAOÛL. Les dits CHASTANG père et fils s'engagent à payer à la dite Marguerite SARRAZIN les legs d'un montant de 400l.	signé P. CHASTANG

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
796	1658/12/19	Obl.	Les Bessons (Treidos)	<b>SAVARIC Catherine NOZEYRETTE Guillaume</b>	Catherine SAVARIC vve de Pierre BOUCHARENC confesse devoir à Guillaume NOZEYRETTE 18l.7s. pour arriérés de taille dont elle-même et Antoine SAVARIC son père sont redevable envers le dit NOZEYRETTE collecteur. Somme qu'elle promet de payer moyennant vente casuelle d'un champ.	
882	1659/03/18	Acc.	St Chély d'Apcher Blavignac	<b>SOULIER Jean, marchand VANEL Jean, GALNIER Jean et DELHORT Jean</b>	il y a procès pendant entre Me Jean SOULIER fils et héritier de + Pierre SOULIER d'une part et Jean VANEL, Jean GALNIER et Jean DELHORT tous trois de Rouveyret concernant un pré arranté aux dits GALNIER et DELHORT et vendu par la suite au dit VANEL. Accord est trouvé pour mettre fin au fermage passé par le dit + SOULIER devant Me RAOUL moyennant 3l. au dit VANET et 12l. aux dits GALNIER et DELHORT.	signé SOULIER
800	1658/12/26	T	St Chély d'Apcher	<b>TALON Cebelhe</b>	à Jeanne TALON sa sœur vve de Jean dit de Roumeyrou, les 20l. qui lui sont dûes par le dit + mari; à Bernard MIALANES son beau-frère de Sarroul ce que Jean VIGIER de la Védrine lui doit du fait de l'obligation envers + Pierre BERC son mari dont elle est H.U.; Institue ses H.U. : Louise MARTIN sa belle-soeur vve d'Antoine TALON, Catherine TALON femme de Jean BOUDE (?) ai,si que Jean et Jeanne TALON ses neveu et nièces enfant du dit + Antoine TALON. Suit le détail des biens	la testatrice vve de + Pierre BERC tisserand
803	1658/12/26		St Chély d'Apcher	<b>TALON Cebelhe</b>	dénombrement et inventaire des actes (obligations, précaires, donations, acquisitions...) de la dite suite au T. ci-dessus	
831	1659/01/30	V	La Fage St Julien St Chély d'Apcher	<b>TEYSSÉDRE Barthélémy MICHEL de Vitalis</b>	Barthélémy TEYSSÉDRE dit Gendarme du Viala, vend à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres de la Maison d'APCHER un petit pré contenant une charretée de foin pour 59 l. annulant plusieurs obligations.	signé MICHEL
877	1659/03/09		St Chély d'Apcher	<b>TEYSSÉDRE Antoine et PELISSE Catherine PELISSE Anne</b>	Catherine PELISSE femme d'Antoine TEYSSÉDRE et Anne PELISSE sa sœur ont en indivision de la succession de + Jeanne ROUSSE leur mère une maison haute avec galetas. Pour vivre en amitié les deux sœurs se sont accordées pour faire le partage de cette maison.	
739	1658/11/08		St Chély d'Apcher Blavignac	<b>THOUZERY Jean ROUX Pierre</b>	accord de permutation de terre entre Jean THOUZERY de Sarrut et Pierre ROUX de Rouveyret.	

Cote	Date	Acte	Lieu de vie des protagonistes	Protagonistes	détail de l'acte	observations diverses
668	1658/09/27	Acc.	Arcomie St Just (15)	<b>THOUZERY Jean</b> <b>CHALVET Jean</b>	par T du 04/01/1652 devant Me COURT, Durand HERMET de la Fage a institué Anne PAGES sa femme son H.U., celle-ci par donation entre vif du 27/05/1655 par moi notaire a transporté certains biens à Jean THOZERY Baduel de Trémouloux son neveu, sans tenir compte du leg fait par le testateur à Jean CHALVET dit Fabre de la Fage. Pour éviter procès accord est trouvé entre Jean THOZERY et Jean CHALVET, le dit THOZERY délaisse au dit CHALVET les biens de la donation moyennant 440l.	signé CHALVET
825	1659/01/20	Q	Rimeize (SarroUILlet)	<b>VEDRINE Pierre, laboureur</b> <b>CHASTANG Raymond</b>	Piere VEDRINE confesse avoir reçu de Raymond CHASTANG son beau-fils 247l. En moins de la somme que le dit CHASTANG a promis d'apporter en son C.M. par me VALENTIN, avec Guillaumette VEDRINE.	
844	1659/02/13	V	Les Bessons St Chély d'Apcher	<b>VIGIER Jean</b> <b>MICHEL de Vitalis</b>	Jean VIGIER de la Védrine vend à Me Vitalis de MICHEL bailly des terres de la Maison d'APCHER, un bois et fond de forêt sis à Combret, pour 20l.	signé MICHEL
726	1658/11/05		Albaret le Comtal St Chély d'Apcher	<b>VINCENT François, notaire</b> <b>APCHER (d') Marguerite</b>	Me François VINCENT fils et héritier de + Me Philippe VINCENT aussi notaire d'Albaret le Bas , sachant devoir 300l. à Très Haute et Puissante Dame Marguerite d'APCHER duchesse d'Uzes, comtesse de Crussol et d'Apcher à cause des droits seigneuriaux du mandement de Montaleyrac, baille à la dite dame, par les mains de Me Jean FOURNIER son procureur, un pré et un champ sis à Albaret le Bas.	signé : VINCENS, FORNIER
731	1658/11/05	V	Albaret le Comtal	<b>VINCENT François, notaire</b> <b>ODOUL Pierre</b>	Me François VINCENT vend avec faculté de rachat d'ici 5 ans, à Pierre ODOUL Armandou d'Albaret le Bas, une part de champ contenant 3 cartonnées de terre, pour 43l.	signé VINCENT, ODOUL